

IDPC : demandes pour le segment ministériel de 2019



Plénière de la Commission des stupéfiants. Crédit: Steve Rolles

Introduction

En mars 2019, à l'occasion de la 62^{ème} Session de la Commission des stupéfiants (CND), à Vienne, les ministres des États membres de l'ONU se réuniront conformément à la résolution 60/1 de la CND intitulée « Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants en 2019 ». ¹

Les suites de la 61^{ème} session de la CND demeurent incertaines : les États membres négocieront-ils un nouvel accord, basé sur la Déclaration Politique de 2009 ? Cette déclaration, qui établit l'objectif d'élimination ou de réduction significative du marché illégal de la drogue pour 2019, porte sur la coopération internationale pour la mise en place d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème de la drogue. ² Malgré l'incertitude actuelle sur son résultat, le segment ministériel 2019 sera l'occasion pour les États membres de définir les principes du contrôle mondial des drogues pour la prochaine décennie. 2019 sera également une année forte de consolidation ³ et d'appui aux avancées importantes détaillées dans le document final de l'UNGASS 2016. ⁴

La présente note de plaidoyer, publiée par le réseau IDPC, expose aux États membres quatre demandes clés pour veiller à ce que les futures politiques des drogues soient fermement ancrées dans les priorités de l'ONU que sont : la protection de la santé et des droits humains, la promotion du développement et celle de la paix et de la sécurité.

DEMANDE 1: S'éloigner de l'objectif d'un « monde sans drogues »

En 2009, les États membres s'étaient engagés à « éliminer ou réduire de manière significative et mesurable » l'offre illégale et la demande de drogues, le détournement et le trafic de précurseurs, ainsi que le blanchiment d'argent. ⁵ Les preuves disponibles ont montré à maintes reprises que l'objectif de parvenir à une « société sans abus de drogue » ⁶ est irréaliste, mais aussi contre-productif et néfaste. ⁷ En effet, malgré l'important investissement politique et financier dans les mesures répressives, le marché des drogues, selon les termes mêmes de l'ONUDC, « est en plein essor ». Actuellement, 250 millions de

« Bien que nous soyons confortés par le langage utilisé et les normes en matière de droits humains présentes dans le document final [de l'UNGASS], nous estimons que le texte n'énonce pas suffisamment le caractère contraignant des obligations en matière de droits humains dans le contexte du contrôle international des drogues et continue de suivre les principes néfastes d'un "monde sans drogue" ».

Rapporteurs spéciaux de l'ONU sur la torture ; sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; sur le droit à la santé ; Président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU; Président-Rapporteur du groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, 2016⁸

personnes consomment des drogues dans le monde,⁹ et la valeur globale annuelle du marché illégal des drogues est estimée entre 426 et 652 milliards de dollars US.¹⁰

Les objectifs visant un monde sans drogues sont inatteignables et nous détournent des vraies priorités politiques. Ils font en effet la part belle aux approches répressives dictées par la politique de « tolérance zéro », et ce faisant, nous éloignent des interventions de santé publique. Ils sont également utilisés pour justifier les violations généralisées des droits humains, notamment les exécutions extrajudiciaires, la peine de mort, la détention arbitraire, les abus physiques et psychologiques, ainsi que le manque de justice et le non-respect des procédures. Autant de conséquences désastreuses pour le bien-être des individus et des communautés, mais aussi pour la sécurité humaine, la santé publique et le développement.¹¹

Les conséquences négatives des politiques punitives et répressives en matière de drogues ont été formellement reconnues dans le Rapport mondial sur les drogues de l'ONUDC de 2008 :¹²

- Un énorme « marché noir criminel »
- « Déplacement des politiques » : un déséquilibre de l'allocation des ressources publiques à l'application de la loi sur les drogues au détriment du financement des interventions de santé publique
- « Déplacement géographique », également appelé « l'effet ballon », ce qui signifie que les rares succès de la réduction de la production ou du trafic dans une région ne font qu'accroître ceux-ci ailleurs
- « Déplacement des substances » : des contrôles plus strictes exercés sur une substance spécifique conduisent les consommateurs de drogues vers



Une paire éducatrice ramassant des aiguilles usagées au Vietnam.
Crédit : Pham Hoai Thanh

d'autres substances plus nuisibles à leur santé (comme les nouvelles substances psychoactives)

- La perception et le traitement des usagers de drogues : la stigmatisation délibérée de l'usage de drogues entraîne la marginalisation et la discrimination des consommateurs, ce qui impacte négativement leur accès aux services de santé, et contribue à normaliser la violation de leurs droits fondamentaux.

Dix ans après la publication de ce rapport, la plupart de ces effets néfastes sont plus que jamais d'actualité et peu de progrès ont été accomplis pour y remédier, voire pour mesurer les progrès enregistrés en la matière. Depuis 2008, de nombreuses autres entités des Nations Unies ont attiré l'attention sur les dommages causés par des politiques inadaptées en matière de drogues.¹³ L'impact négatif grave de celles-ci, couplé à l'échec de la réduction du marché illégal de la drogue, souligne l'urgence d'adopter des approches alternatives.

Après 2019, les États membres devraient laisser derrière eux les objectifs contre-productifs, exclusivement axés sur l'élimination du marché des drogues. Au lieu de cela, la communauté internationale devrait envisager d'adopter des buts et objectifs plus tangibles, dans la droite lignée des traités relatifs au contrôle des drogues, qui appellent à assurer la « santé et le bien-être de l'humanité », à réaliser les Objectifs de Développement Durable, et à mettre en œuvre le document final de l'UNGASS et les engagements internationaux en matière de droits humains. Ces cibles pourraient inclure : la réduction des décès liés à la drogue ; la baisse de l'incidence du VIH, de l'hépatite et de la tuberculose ; un meilleur accès aux médicaments sous contrôle pour le traitement de la dépendance à la drogue, le soulagement de la douleur et les soins palliatifs ; l'amélioration de la sécurité des citoyens en réduisant la violence, la corruption et la criminalité ; l'amélioration du développement socio-économique dans les zones les plus touchées par le marché des drogues ; et la fin des violations des

droits humains et des abus résultant à la fois des marchés des drogues illicites et des politiques visant à les combattre.¹⁴

DEMANDE 2 : Mettre en adéquation les politiques en matière de drogues et de leur impact avec les objectifs de l'ONU de promotion de la santé, des droits humains, du développement, de la paix et de la sécurité

« L'approche transversale de l'UNGASS 2016 établit un lien supérieur et nouveau entre l'objectif du contrôle des drogues - protection de la santé et du bien-être de l'humanité - et les priorités essentielles du système des Nations Unies, y compris les ODD. J'encourage la poursuite de cette structure pour les futurs débats sur la politique de la drogue des Nations Unies ».

Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, 2018¹⁵

Les priorités globales de l'ONU sont centrées sur la protection de la santé publique, la promotion des droits humains, la promotion du développement et la consolidation de la paix et de la sécurité. À l'avenir, les États membres devraient veiller à ce que les politiques et programmes de contrôle des drogues reflètent ces objectifs et ne les fragilisent, ni ne les contrarient. Les politiques en matière de drogues devraient ainsi spécifiquement s'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Protection de la santé

Les choix politiques peuvent avoir un impact profond sur l'ampleur des risques pour la santé liés à la consommation de drogues - les consommateurs de drogues injectables ont été touchés de manière disproportionnée par les politiques de drogues à tolérance zéro. En 2011, les États membres s'étaient engagés à réduire de moitié le nombre de nouvelles infections au VIH chez les consommateurs de drogues injectables d'ici 2015.¹⁶ Cet objectif s'est heurté à un échec spectaculaire, les nouvelles infections ayant augmenté d'un tiers au cours de la même période.¹⁷ Aujourd'hui, l'ONU estime qu'une nouvelle infection au VIH sur dix

résulte de la consommation dangereuse de drogues injectables, et que 6 personnes sur 10 utilisant des drogues vivent avec une hépatite C.¹⁸ Ces dernières années ont également vu une recrudescence des décès par overdose. Pour la seule année 2016, 64 000 personnes sont ainsi décédées des suites d'une overdose aux États-Unis.¹⁹

La politique de réduction des risques s'est avérée efficace pour diminuer les dommages pour la santé et les méfaits associés à la consommation de drogues. La nécessité d'une approche fondée sur la santé a été reconnue dans le document final de l'UNGASS, de même que plusieurs interventions clés de réduction des risques, dont les stratégies de prévention des overdoses, les programmes d'échange de seringues, la thérapie de substitution et les traitements antirétroviraux.²⁰ Cependant la couverture des interventions de réduction des risques reste insuffisante. Seul 1% des personnes qui s'injectent des drogues vivent dans des pays où la couverture des programmes d'échange de seringues et de thérapie de substitution des opioïdes est élevée.²¹

Les objectifs de santé définis dans les Objectifs de Développement Durable,²² dans la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'élimination de l'hépatite virale d'ici à 2030,²³ et dans la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2016²⁴ ne seront atteints que si la communauté internationale défend l'approche de réduction des risques au cours de la prochaine décennie - et alloue un financement adéquat et durable pour élargir, augmenter et proposer un éventail complet d'interventions de réduction des risques.²⁵ Des actions innovantes, telles que les salles de consommation de drogue, la distribution de naloxone et les services de vérification des drogues,²⁶ devraient faire partie des interventions essentielles de réduction des risques pour assurer la sécurité des personnes et minimiser les risques d'overdose.

Les risques associés à la consommation de drogues sont exacerbés par des approches punitives et stigmatisantes envers les usagers. Les sanctions pénales créent en effet des obstacles politiques et pratiques pour accéder aux services de soins, de réduction des risques et de traitement de la dépendance à la drogue dont les utilisateurs pourraient avoir besoin. L'ONU - en particulier l'UNODC, l'Organisation Mondiale de la Santé et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme - devrait jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'une large adhésion à la réduction des risques et à la décriminalisation de la consommation et de la possession de drogues à usage personnel.

Dans la prochaine décennie, un autre problème majeur méritera une attention urgente en matière de

contrôle des drogues : celui de « l'épidémie mondiale de la douleur ». À l'heure actuelle, 5,5 milliards de personnes dans le monde n'ont qu'un accès limité, voire nul, à des médicaments sous contrôle international tels que la morphine. Cela inclut 5,5 millions de personnes en phase terminale de cancer et un million de personnes atteintes du sida à un stade avancé. Des estimations montrent également que 17% de la population mondiale consomme 92% de la morphine dans le monde, essentiellement dans l'hémisphère Nord de la planète.²⁷ Le document final de l'UNGASS, qui appelle les États membres à envisager de supprimer un certain nombre d'obstacles techniques et législatifs entravant l'accès à ces médicaments, a considérablement fait progresser la réflexion sur cet enjeu. Une avancée bienvenue, compte tenu du manque de visibilité accordée à l'accès aux médicaments contrôlés dans la Déclaration politique de 2009. Cependant, ces bonnes intentions doivent être traduites de toute urgence en actions et en changements significatifs. Après 2019, les États membres devraient s'engager fermement dans un plan d'action détaillé pour améliorer l'accès aux médicaments sous contrôle dans le monde entier, avec le soutien de l'OMS et de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants (OICS).

Promouvoir les droits humains

Au cours de la prochaine décennie, la stratégie mondiale de lutte contre les drogues devrait réaffirmer la primauté des droits humains – conformément à la Charte des Nations Unies, qui favorise le respect universel des droits humains et des libertés fondamentales.²⁸ Cela comprend :

- **Le droit à la vie**, avec la fin de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue et les exécutions extrajudiciaires sanctionnées par l'État.
- **Le droit à la santé**, avec un accès volontaire accru à la prévention, aux programmes de réduction des risques et à un traitement fondé sur des preuves, adaptés selon l'âge, le sexe et la culture, au sein de la communauté et dans les prisons, et grâce à la suppression des sanctions infligées aux consommateurs de drogues. Cela inclut également un accès adéquat aux médicaments sous contrôle à des fins médicales et scientifiques.
- **Le droit à la liberté et à la sécurité**, y compris le droit de ne pas subir d'arrestation et de détention arbitraires, ainsi que le droit à un procès équitable, à une procédure régulière, à des peines proportionnées, à des alternatives aux sanctions et aux peines de prison, afin de mettre fin à l'incarcération massive de personnes non-violentes poursuivies pour des délits mineurs liés à la drogue.

- **Le droit d'être protégé de toute discrimination raciale** dans la mise en œuvre des lois et politiques sur les drogues, dans le cadre d'une approche plus large de justice sociale.²⁹
- **Le droit de ne pas être torturé**, de ne pas subir de traitements ou châtiments cruels et inhumains sous prétexte de « traitement », pendant des opérations des forces de l'ordre et lors de l'incarcération de personnes pour délit de drogue.
- **Les droits de l'enfant**, qui devraient englober l'accès non entravé aux services de réduction des risques et de traitement, comme l'a souligné le Comité des Droits de l'Enfant, ainsi que le droit pour l'enfant de ne pas être automatiquement séparé de ses parents, uniquement à cause de leur consommation de drogue.³⁰ Le droit de l'enfant d'être protégé contre les drogues n'autorise pas le recours à des approches répressives liées à la politique de tolérance zéro, ni à d'autres formes de maltraitance envers l'enfant ou sa famille.³¹
- **Les droits des femmes**, en reconnaissant la nécessité de lutter contre les inégalités de genre, des vulnérabilités auxquelles les femmes sont confrontées dans tous les aspects du marché des drogues, du taux croissant d'incarcération de femmes condamnées pour des infractions liées aux drogues et des efforts visant à répondre à leurs besoins spécifiques en matière de santé et d'aide sociale.
- **Les droits des peuples autochtones** de cultiver et d'utiliser certaines substances à des fins traditionnelles, religieuses et culturelles. Cela nécessitera de corriger les tensions entre les traités de l'ONU sur le contrôle des drogues et les obligations internationales en matière de droits humains,³² en particulier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.³³

Promouvoir le développement

Les Objectifs de Développement Durable ont été approuvés quelques mois seulement avant l'UNGASS de 2016 et offrent un cadre global pour toutes les politiques des Nations Unies. Les politiques en matière de drogues axées sur la criminalisation, la stigmatisation, la destruction forcée des cultures agricoles et l'incarcération de masse ont souvent poussé les individus plus profondément encore dans des cycles de pauvreté, de marginalisation et de participation à des activités criminelles, faute d'alternatives.

Après 2019, les politiques mondiales en matière de drogues devraient tenir compte du fait que la survie et les besoins fondamentaux de millions de personnes dans le monde dépendent de leur participation à la culture, au trafic et à la vente illégale de drogues.³⁴



Les femmes Aymaras récoltent collectivement de la coca dans la province de Bolivie et Yungas. Crédit : Caroline S. Conzelman

La stratégie post-2019 devrait être étroitement liée aux Objectifs du Développement Durable afin de remédier à la situation de vulnérabilité et de marginalisation des communautés touchées. Cette stratégie de développement durable à long terme devrait inclure une réforme agraire plus large et un régime foncier améliorant l'accès aux services de base de l'État, comme les routes, l'eau et l'assainissement, les écoles, la sécurité, l'emploi et la lutte contre les inégalités entre les sexes - avec pour objectif de ne laisser personne pour compte.³⁵ Cela nécessiterait également de prendre en compte les avantages potentiels de la légalisation de certaines drogues et les opportunités que ces nouveaux marchés légaux pourraient offrir aux communautés touchées en termes d'accès à l'emploi et de droits économiques.

Consolidation de la paix et de la sécurité

Les marchés des drogues tendent à prospérer dans les régions fragiles et touchées par les conflits, où la présence de l'État se limite souvent à des interventions répressives de la part des forces de l'ordre. Dans de tels contextes, les groupes criminels organisés peuvent fournir aux populations les plus pauvres des services de base, la sécurité et l'emploi que l'État est incapable de leur offrir.³⁶ Les activités criminelles, ainsi que les approches répressives à leur égard, exacerbent la violence et l'instabilité, tout en sapant l'état de droit - les communautés locales étant souvent prises entre les armes des forces gouvernementales et celles du crime organisé.

En outre, de par sa nature illégale, le commerce des drogues a entraîné un énorme marché noir³⁷ qui a alimenté la corruption aux plus hauts niveaux de l'élaboration des politiques. Bien que la collusion entre hauts fonctionnaires et crime organisé puisse être plus forte dans les pays en développement où la gouvernance est faible,³⁸ la complicité entre les autorités locales et les trafiquants de drogue de haut niveau a également été identifiée dans divers pays européens.³⁹

À l'avenir, les politiques en matière de drogues devraient contribuer explicitement à réduire la violence et la corruption, à renforcer la bonne gouvernance et à promouvoir le bien-être de la société, en particulier des plus marginalisés et des plus vulnérables. Là encore, les Objectifs du Développement Durable, notamment l'Objectif 16 « Paix et justice »,⁴⁰ peuvent constituer des cibles et indicateurs utiles.

DEMANDE 3: Examiner les faits, positifs comme négatifs, au regard des expériences de terrain – la politique de l'autruche

Le paysage politique en matière de drogue a considérablement évolué depuis 2009, des réformes sans précédent ayant eu lieu aux niveaux local et national. En réponse aux nouvelles substances et modes de consommation, les acteurs de la réduction des risques ont mis au point et intensifié des interventions, telles que des salles de consommation à moindre risque, la

« Lors de la session extraordinaire, l'Assemblée générale a jeté les bases de l'examen décennal de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 concernant le problème mondial de la drogue, principal document d'orientation de l'action internationale dans ce domaine. J'attends avec impatience un dialogue inclusif ouvert aux nouvelles idées et approches en vue de cet examen ».

Antonio Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies⁴³

thérapie assistée par l'héroïne, les programmes de vérification des drogues, ainsi que des programmes de relogement,⁴¹ d'aide juridique et autres.⁴²

Afin de réduire les dommages liés à la criminalisation, 45 pays et juridictions ont supprimé les sanctions pénales contre les consommateurs de drogue,⁴⁴ éliminant ainsi les problèmes de sur-incarcération et minimisant les effets néfastes de l'arrestation, de la détention et des peines de prison sur les consommateurs de drogues. Les réformes relatives au cannabis médical ont également pris racine dans un nombre croissant de pays.⁴⁵ Le changement le plus novateur depuis 2009 a toutefois été la création de marchés des drogues réglementés pour un usage non-médical, d'abord en Bolivie avec la feuille de coca, puis en Uruguay, dans neuf États américains et au Canada pour le cannabis.

Les États membres devraient reconnaître et étudier ces expériences et innovations - en particulier en ce qui concerne le cannabis, face auquel les États pratiquent la « politique de l'autruche » - et entamer des discussions ouvertes et franches sur la voie à suivre, en particulier pour aborder les tensions qui en résultent avec le régime international de contrôle des drogues. Des experts juridiques internationaux ont suggéré la possibilité pour les États membres partageant les mêmes vues de modifier les traités des Nations Unies sur le contrôle des drogues grâce à des accords spécifiques dits *inter se*. Cela leur permettrait d'expérimenter et d'en apprendre davantage sur les différents modèles de réglementation, de manière coordonnée, tout en respectant les limites du droit international.⁴⁶

Parallèlement, il est également important de reconnaître les violations des droits humains et atrocités qui se produisent de par le monde au nom du contrôle des drogues. 33 pays et territoires dans le monde continuent en effet d'appliquer la peine de mort pour des infractions liées aux drogues,⁴⁷

malgré les appels répétés d'entités de défense des droits humains de l'ONU, rappelant que cette pratique est contraire au droit international.⁴⁸ En outre, l'incarcération de masse due aux infractions liées aux drogues a entraîné une grave surpopulation carcérale : dans le monde, une personne sur cinq est incarcérée pour ce type d'infractions⁴⁹ – 80% d'entre elles le sont pour la seule possession de substances psychoactives,⁵⁰ alors même que l'accès limité aux outils de réduction des risques en prison exacerbe les dommages liés à la consommation de drogue,⁵¹ et en dépit du fait qu'il n'existe aucune preuve de l'efficacité des mesures répressives en termes de dissuasion.⁵² Les soupçons d'implication dans le commerce illicite de drogues peuvent entraîner des arrestations et des détentions arbitraires et, dans les cas extrêmes, des exécutions sommaires et des exécutions extrajudiciaires dans des pays comme les Philippines, le Cambodge, l'Indonésie et le Bangladesh, ainsi que des « disparitions » comme au Mexique. En outre, malgré les appels de plus en plus pressants en faveur de la décriminalisation, les consommateurs de drogues continuent d'être marginalisés, stigmatisés et, de ce fait, affectés de manière disproportionnée par les problèmes de santé.

Ces préoccupations graves en matière de droits humains devraient occuper une place prépondérante dans les débats de 2019 afin de refléter la réalité et de garantir un changement de paradigme dans la politique en matière de drogues, s'inscrivant dans le respect des normes internationales en matière de droits humains, de promotion de la santé et d'inclusion sociale.

Encadré 1 Le groupe de travail de la société civile (CSTF)

Le CSTF est une initiative conjointe des comités d'ONG sur les drogues de Vienne et de New York, qui permet d'inclure la société civile dans les processus politiques de l'ONU en matière de drogue.⁵³ Il a été créé dans la perspective de l'UNGASS 2016, pour lequel il a tenu des consultations mondiales, identifié des porte-parole de la société civile et organisé des événements pour présenter les positions de la société civile sur le contrôle mondial des drogues. Le CSTF a été relancé dans la perspective du segment ministériel de 2019 pour jouer un rôle similaire et assurer un engagement significatif et constructif de la société civile tout au long de la procédure.



La journée d'action mondiale de « Soutenez. Ne punissez pas » à Maurice. Crédit : Collectif Urgence Toxida

DEMANDE 4: Mettre fin aux approches punitives et donner la priorité aux personnes et aux communautés

« Même si chaque pays doit décider de sa propre politique en matière de drogue, je pense qu'il existe un consensus autour de la nécessité d'une approche centrée sur les personnes, basée sur les résultats plutôt que sur des dogmes ou des préjugés ».

Antonio Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies⁵³

Les politiques de drogue actuelles mettent l'accent de manière disproportionnée sur les substances qu'elles cherchent à contrôler, plutôt que sur le bien-être des personnes et des communautés qu'elles cherchent à servir. En 2015, l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, a déclaré à juste titre que « la drogue a détruit de nombreuses vies, mais les mauvaises politiques gouvernementales en ont détruit beaucoup plus ». ⁵⁴ Au-delà de 2019, la stratégie mondiale de lutte contre la drogue devrait tendre à placer les personnes et les communautés au centre des préoccupations et à chercher à améliorer leurs conditions de vie, à remédier à leurs vulnérabilités et à protéger leurs droits fondamentaux, conformément à la vision des Objectifs du Développement Durable : « ne laisser personne pour compte ».

Cela impliquera d'adopter une approche politiques vis-à-vis des drogues basée sur la justice sociale, afin de pouvoir remédier, une fois les réformes en-

treprises, à certains des problèmes sociaux liés à la « guerre contre la drogue ». Cela inclut, par exemple, la suppression des casiers judiciaires des personnes ayant des antécédents de possession de drogues, une fois l'usage de celles-ci décriminalisé ou le marché légalement réglementé, ou lorsque les lois sur les drogues seront modifiées pour assurer des peines plus proportionnées. Dans tous les cas, la prison ne devrait plus être utilisée qu'en dernier recours. Sur un marché des drogues nouvellement réglementé (à des fins médicales et récréatives), il faudra également examiner de quelle manière les agriculteurs producteurs de drogues pourraient être réellement impliqués dans l'exploitation légale de cultures.

Donner la priorité aux personnes, c'est aussi obliger l'ONU à s'attaquer aux tensions actuelles entre les obligations qui lui incombent en vertu des traités sur le contrôle des drogues et les droits des peuples autochtones, leur droit de maintenir, de protéger et de développer les manifestations culturelles du passé, du présent et de l'avenir, leur patrimoine culturel, leurs savoirs traditionnels et la manifestation de leur science, de leur technologie et de leur culture. ⁵⁵ Après 2019, une approche centrée sur les droits devrait viser à protéger les pratiques traditionnelles et médicales des populations autochtones, leur droit de cultiver, d'utiliser des substances contrôlées, mais aussi à être protégées des lois anti-drogue discriminatoires et de leur mise en œuvre. ⁵⁶

Ce changement d'orientation nécessitera une forte implication de la société civile et des communautés dans tous les aspects allant de la conception à la mise en œuvre, puis à l'évaluation et au suivi des politiques en matière de drogues, aux niveaux local, national, régional et international. Cette approche doit en effet

inclure la participation continue et significative des groupes les plus touchés, en particulier les consommateurs de drogues, les personnes pratiquant l'agriculture de subsistance, les personnes incarcérées, les communautés autochtones et d'autres communautés telles que les femmes, les enfants et les jeunes touchés. Nous accueillons donc favorablement le CSTF comme vecteur essentiel de la participation de la société civile au segment ministériel de 2019.

La mise en place d'un environnement propice à une participation effective de la société civile sera essentielle, en particulier la décriminalisation des groupes touchés et la mise en place de mécanismes permettant la participation des citoyens sans crainte d'intimidation.

Le segment ministériel de 2019 est une occasion concrète et déterminante de réorienter la politique internationale en matière de drogue et d'abandonner les approches punitives préjudiciables pour des politiques prospectives et efficaces qui n'engendrent pas de dommages supplémentaires et qui, selon le Secrétaire général, ont « un impact positif sur la vie de millions de personnes à travers le monde ».⁵⁷

Remerciements

Cette note de plaidoyer a été rédigée par Marie Nougier sur la base de discussions lors d'une réunion de stratégie de la société civile tenue en février 2018. L'auteure souhaite remercier tous les participants à la réunion, ainsi que les membres du réseau IDPC pour leurs précieux commentaires et contributions. Ce document a été traduit en français par Kunal Naïk, Chargé de plaidoyer de Coalition PLUS/PILS.

Notes

1. Commission on Narcotic Drugs (March 2017), *Resolution 60/1. Preparations for the sixty-second session of the Commission on Narcotic Drugs in 2019*, https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_60/CNDres_2017/Resolution_60_1_60CND.pdf
2. Commission on Narcotic Drugs (11-12 March 2009), *Political Declaration and Plan of Action on international cooperation towards an integrated and balanced strategy to counter the world drug problem*, http://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_52/Political-Declaration2009_V0984963_E.pdf
3. Fernandez Ochoa, J. & Nougier, M. (February 2017), *How to capitalise on progress made in the UNGASS Outcome Document* (International Drug Policy Consortium), <https://idpc.net/publications/2017/03/how-to-capitalise-on-progress-made-in-the-ungass-outcome-document>; Bridge, J., Hallam, C., Nougier, M., Herrero Cangas, M., Jelsma, M., Blickman, T. & Bewley-Taylor, D. (September 2017),

Edging forward: How the UN's language on drugs has advanced since 1990 (International Drug Policy Consortium, Transnational Institute & Global Drug Policy Observatory), <https://idpc.net/publications/2017/09/edging-forward-how-the-un-s-language-on-drugs-has-advanced-since-1990>

4. United Nations General Assembly (19-21 April 2016), *Outcome document of the 2016 United Nations General Assembly Special Session on the world drug problem: Our joint commitment to effectively addressing and countering the world drug problem*, <https://www.unodc.org/documents/postungass2016/outcome/V1603301-E.pdf>
5. Commission on Narcotic Drugs (11-12 March 2009), *Political Declaration and Plan of Action on international cooperation towards an integrated and balanced strategy to counter the world drug problem*, http://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_52/Political-Declaration2009_V0984963_E.pdf
6. See the preamble of the UNGASS Outcome Document
7. One emblematic example here is the case of Afghanistan's production of opium, which stood at 123,000 ha in 2009, and is now as high as 328,000 ha as of 2018, based on UNODC data presented at the 61st session of the CND, and on: United Nations Office on Drugs and Crime (2009), *Afghanistan opium survey 2009*, https://www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Afghanistan/Afgh-opiumsurvey2009_web.pdf
8. Mr. Juan E. Méndez, UN Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment; Mr. Christof Heyns, UN Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions; Mr. Seong-Phil Hong, Chair-Rapporteur of the UN Working Group on Arbitrary Detention; Mr. Dainius Pūras, Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of health, and Benyam Dawit Mezmur, Chair of the UN Committee on the Rights of the Child (18 April 2016), *Tackling the world drug problem: UN experts urge States to adopt human rights approach*, <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=19833&LangID=E>
9. United Nations Office on Drugs and Crime (2017), *World drug report 2017*, <https://www.unodc.org/wdr2017/index.html>
10. Global Financial Integrity (March 2017), *Transnational crime and the developing world*, http://www.gfintegrity.org/wp-content/uploads/2017/03/Transnational_Crime-final.pdf
11. Office of the High Commissioner for Human Rights (September 2015), *Study on the impact of the world drug problem on the enjoyment of human rights*, A/GRC/30/65, http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session30/Documents/A_HRC_30_65_E.docx
12. United Nations Office on Drugs and Crime (2008), *World drug report 2008*, https://www.unodc.org/documents/wdr/WDR_2008/WDR_2008_eng_web.pdf
13. See, for instance, the contributions made by UN agencies ahead of the 2016 UNGASS: http://www.unodc.org/ungass2016/en/contribution_UN_Entities.html; as well as an analysis of these contributions, in: Hallam, C. (March 2016), *Striving for system-wide coherence: An analysis of the official contributions of United Nations entities for the UNGASS on drugs* (International Drug Policy Consortium), http://fileserver.idpc.net/library/IDPC-Briefing-Paper_UNGASS-2016-Themes.pdf

14. For more information, see: Bewley-Taylor, D. & Nougier, M. (January 2018), *Measuring the 'world drug problem': ARQ Revision. Beyond traditional indicators?* (Global Drug Policy Observatory), <http://www.swansea.ac.uk/media/GDPO%20Working%20Paper%20No3%2012018.pdf>; International Peace Institute & Social Science Research Council Conflict Prevention and Peace Forum (February 2018), *Aligning agendas: Drugs, sustainable development and the drive for policy coherence*, https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2018/02/1802_Aligning-Agendas.pdf
15. Al Hussein, Z.R. (7 March 2018), *High Commissioner's global update of human rights concerns, 37th session of the Human Rights Council, Item 2: Annual report and oral update by the High Commissioner for Human Rights on the activities of his Office and recent human rights developments. Statement by the UN High Commissioner for Human Rights, Zeid Ra'ad Al Hussein*, <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22772>
16. 2011 UN Political Declaration on HIV and AIDS: Intensifying our Efforts to Eliminate HIV and AIDS, http://www.unaids.org/sites/default/files/sub_landing/files/20110610_UN_ARES-65-277_en.pdf
17. Joint United Nations Programme on HIV and AIDS (2016), *Get on the fast-track: The life-cycle approach to HIV – Finding solutions for everyone at every stage of life*, http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Get-on-the-Fast-Track_en.pdf
18. United Nations Office on Drugs and Crime (2017), *World drug report 2017*, <https://www.unodc.org/wdr2017/index.html>
19. National Institute on Drug Abuse, (September 2017), *Overdose death rates, revised September 2017*, <https://www.drugabuse.gov/related-topics/trends-statistics/overdose-death-rates>
20. See paragraphs 1.o and 1.m of the UNGASS Outcome Document
21. Laney, S. et al (December 2017), 'Global, regional, and country-level coverage of interventions to prevent and manage HIV and hepatitis C among people who inject drugs: A systematic review', *The Lancet*, 5(12): e1208-1220, [https://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X\(17\)30373-X/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(17)30373-X/fulltext)
22. Especially target 3.3. See: <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>
23. World Health Organisation (May 2016), *Combating hepatitis B and C to reach elimination by 2030: Advocacy brief*, <http://www.who.int/hepatitis/publications/hep-elimination-by-2030-brief/en/>
24. Joint United Nations Programme on HIV and AIDS (June 2016), *Political declaration on HIV and AIDS: On the fast-track to accelerate the fight against HIV and to end the AIDS epidemic by 2030*, <http://www.unaids.org/en/resources/documents/2016/2016-political-declaration-HIV-AIDS>
25. See: 'Chapter 2.4: Harm reduction', in: International Drug Policy Consortium (March 2016), *IDPC Drug Policy Guide, 3rd edition*, <https://idpc.net/policy-advocacy/idpc-drug-policy-guide-3rd-edition>
26. Drug checking, or pill testing, is a way to reduce the harms from drug use by allowing people who use drugs to find out the content and purity of substances that they intend to consume, hence minimising the risks of overdoses and other undesired effects. Drug checking services are currently available in countries like Australia, Canada, Colombia, Mexico, the Netherlands, Spain, Switzerland and the UK
27. Global Commission on Drug Policy (October 2015), *The negative impact of drug control on public health: The global crisis of avoidable pain*, <http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2012/03/GCOPD-THE-NEGATIVE-IMPACT-OF-DRUG-CONTROL-ON-PUBLIC-HEALTH-EN.pdf>
28. According to article 103, the obligations contained in the Charter prevail upon every international agreement, including the three drug conventions. See: <http://www.un.org/en/charter-united-nations/>
29. See, for instance: Eastwood, N., Shiner, M. & Bear, D. (2013), *The numbers in black and white: Ethnic disparities in the policing and prosecution of drug offences in England and Wales* (London: Release), <https://www.release.org.uk/sites/default/files/pdf/publications/Release%20-%20Race%20Disparity%20Report%20final%20version.pdf>; Conectas (14 December 2017), *Brazil has the world's 3rd largest prison population*, <http://www.conectas.org/en/news/brazil-worlds-3rd-largest-prison-population>; Drug Policy Alliance, *Race and the drug war*, <http://www.drugpolicy.org/issues/race-and-drug-war>
30. See, for example: Committee on the Rights of the Child (17 April 2013), *General comment No. 15 (2013) on the right of the child to the enjoyment of the highest attainable standard of health (art. 24)*, CRC/C/GC/15, http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/GC/CRC-C-GC-15_en.doc
31. Barrett, D. (March 2017), 'The child's right to protection from drugs: Understanding history to move forward', *Health and Human Rights Journal*, <https://www.hhrjournal.org/2017/03/the-childs-right-to-protection-from-drugs-understanding-its-history-to-move-forward/>
32. 'Chapter 4.3: Rights of indigenous groups', in: International Drug Policy Consortium (March 2016), *IDPC Drug Policy Guide, 3rd edition*, <https://idpc.net/policy-advocacy/idpc-drug-policy-guide-3rd-edition>
33. United Nations (March 2008), *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf
34. Gutierrez, E. (October 2015), *Drugs and illicit practices: Assessing their impact on development and governance* (Christian Aid), <https://www.christianaid.org.uk/sites/default/files/2017-08/drugs-illicit-practices-impact-development-governance-october-2015.pdf>
35. See: <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>
36. Gutierrez, E. (October 2015), *Drugs and illicit practices: Assessing their impact on development and governance* (Christian Aid), <https://www.christianaid.org.uk/sites/default/files/2017-08/drugs-illicit-practices-impact-development-governance-october-2015.pdf>
37. Global Financial Integrity (March 2017). *Transnational crime and the developing world*. Available at: http://www.gfintegrity.org/wp-content/uploads/2017/03/Transnational_Crime-final.pdf (accessed 14 June 2018)
38. West Africa Commission on Drugs (2014), *Not just in transit: Drugs, the state and society in West Africa*, <http://www.wacommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2014/11/WACD-Full-Report-Eng.pdf>

39. Europol (2016), *EU drug markets report 2016*. Available at : <https://www.europol.europa.eu/publications-documents/eu-drug-markets-report-2016> (accessed 14 June 2018)
40. <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg16>
41. 'Housing first' programmes offer housing to people in situation of high vulnerability to address the harms associated with living and using drugs in the street. These programmes usually go hand in hand with voluntary access to harm reduction and drug dependence treatment. Such services have been implemented successfully in countries like Brazil, Canada and Switzerland
42. See: 'Chapter 2.4: Harm reduction', in: International Drug Policy Consortium (March 2016), *IDPC Drug Policy Guide, 3rd edition*, <https://idpc.net/policy-advocacy/idpc-drug-policy-guide-3rd-edition>
43. United Nations Secretary-General, *Report of the Secretary-General: H. Drug control, crime prevention and combating international terrorism in all its forms and manifestations*, <https://www.un.org/sg/en/content/sg/report-secretary-general-h-drug-control-crime-prevention-and-combating-international>
44. Eastwood, N., Fox, E. & Rosmarin, A. (March 2016), *A quiet revolution: Drug decriminalisation across the globe* (Release), <https://www.release.org.uk/sites/default/files/pdf/publications/A%20Quiet%20Revolution%20-%20Decriminalisation%20Across%20the%20Globe.pdf>
45. Aguilar, S., Gutierrez, V., Sanchez, L. & Nougier, M. (April 2018), *Medicinal cannabis policies and practices around the world* (International Drug Policy Consortium & Mexico Unido Contra la Delincuencia), <https://idpc.net/publications/2018/04/medicinal-cannabis-policies-and-practices-around-the-world>
46. Jelsma, M., Boister, N., Bewley-Taylor, D., Fitzmaurice, M. & Walsh, J. (March 2018), *Balancing treaty stability and change: Inter se modification of the UN drug control conventions to facilitate cannabis regulation* (Washington Office on Latin America, Transnational Institute & Global Drug Policy Observatory), <https://www.tni.org/en/publication/balancing-treaty-stability-and-change>
47. Sander, G. (March 2018), *The death penalty for drug offences: Global overview 2017* (Harm Reduction International), <https://www.hri.global/files/2018/03/06/HRI-Death-Penalty-Report-2018.pdf>
48. International Narcotics Control Board (1 August 2016), *Press release: INCB reiterates its call to States to consider the abolition of the death penalty for drug-related offences*, https://www.incb.org/incb/en/news/press-releases/2016/press_release010816.html; Office of the High Commissioner for Human Rights (7 October 2015), *Using the death penalty to fight drug crimes violates international law, UN rights experts warn World Day Against the Death Penalty – Saturday 10 October*, <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16581&LangID=E>; Executive Director of the United Nations Office on Drugs and Crime (29 July 2016), *Statement by the UNODC Executive Director on the recent executions in Indonesia*, <https://www.unodc.org/unodc/en/press/releases/2016/July/statement-by-the-unodc-executive-director-on-the-recent-executions-in-indonesia.html>
49. Commission on Crime Prevention and Criminal Justice (April 2014), *World crime trends and emerging issues and responses in the field of crime prevention and criminal justice, note by the Secretariat*, E/CN.15/2014/5, https://www.unodc.org/documents/commissions/CCPCJ/CCPCJ_Sessions/CCPCJ_23/_E-CN15-2014-05/E-CN15-2014-5_E.pdf
50. Commission on Crime Prevention and Criminal Justice (January 2013), *World crime trends and emerging issues and responses in the field of crime prevention and criminal justice, note by the Secretariat*, E/CN.15/2013/9, http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/crime/World_Crime_Trends_2013.pdf
51. Sander, G. & Murphy, F. (2017), 'The furthest left behind: the urgent need to scale up harm reduction in prisons', *International Journal of Prisoner Health*, **13**(3/4): 185-191, <https://doi.org/10.1108/IJPH-08-2016-0044>
52. As mentioned above, and despite hundreds of billions of dollars spent in drug law enforcement, criminal courts and prisons, the overall scale of the illicit drug market was not reduced over the past 10 years. See: United Nations Office on Drugs and Crime (2017), *World drug report 2017*, <https://www.unodc.org/wdr2017/index.html>; also see: Commission on Narcotic Drugs (20 December 2017), *Report of the Executive Director on actions taken by Member States to implement the Political Declaration and Plan of Action on International Cooperation towards an Integrated and Balanced Strategy to Counter the World Drug Problem*, E/CN.7/2018/6, <http://undocs.org/E/CN.7/2018/6>
53. <https://www.cstfondrugs.org/>
54. United Nations Secretary General (14 May 2018), *Secretary-general's remarks to the 27th session of the Commission on Crime Prevention and Criminal Justice*, <http://www.unodc.org/unodc/en/press/releases/2018/May/secretary-generals-remarks-to-the-27th-session-of-the-commission-on-crime-prevention-and-criminal-justice.html>
55. See: <https://twitter.com/kofiannan/status/614432692126486528>
56. United Nations (March 2008), *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf
57. 'Chapter 4.3: Rights of indigenous groups', in: International Drug Policy Consortium (March 2016), *IDPC Drug Policy Guide, 3rd edition*, <https://idpc.net/policy-advocacy/idpc-drug-policy-guide-3rd-edition>
58. United Nations Secretary General (22 June 2017), *Secretary-General stresses 'vital' need to examine effectiveness of war-on-drugs approach, in message for international day*, <https://www.un.org/press/en/2017/sgsm18585.doc.htm>

Au sujet de cette note de plaidoyer

Dans cette note de plaidoyer, l'IDPC expose quatre demandes dirigées aux Etats membres de l'ONU afin d'assurer que les politiques des drogues futures soient ancrées dans les priorités des Nations Unies centrées sur la protection de la santé, des droits humains, du développement, de la paix et de la sécurité.

International Drug Policy Consortium

61 Mansell Street
Londres E1 8AN, Royaume-Uni

Tél: +44 (0)20 7324 2975
Email: contact@idpc.net
Site web: www.idpc.net/fr

Au sujet de l'IDPC

L'IDPC est un réseau mondial d'ONG et de réseaux de professionnels qui promeut un débat ouvert et objectif sur l'efficacité, la direction et le contenu des politiques nationales et internationales sur la drogue, et promeut des politiques et des programmes de drogue ayant prouvé leur efficacité pour réduire les risques liés à la drogue. Les membres de l'IDPC disposent d'une expertise et expérience considérable dans l'analyse des problèmes et politiques liés à la drogue et contribuent aux débats nationaux et internationaux.

© International Drug Policy Consortium Publication 2018

Rapport formaté par Mathew Birch - mathew@mathewbirch.com

Financé, en partie, par:



**ROBERT
CARR
FUND**
for civil society
networks